

ACTE D'ENGAGEMENT (AE)

Remplacement de la cabine hydraulique ascenseur sud du Musée National Picasso Paris, en un ascenseur à technologie électrique à machinerie embarquée

Technique d'achat :	Marché mono attributaire conclu à prix global et forfaitaire en application de l'article R2112-6 2° du code de la commande publique
Procédure de passation :	Procédure adaptée ouverte en application de l'article R2123-1 1° du code de la commande publique
Numéro de marché :	2026_1192
Titulaire :	
Montant HT :	
Montant TTC :	
Date de notification :	

ARTICLE 1. IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR

ETABLISSEMENT PUBLIC DU MUSEE NATIONAL PICASSO PARIS - Siège social : 20, rue de la Perle – 75 003 PARIS - SIRET : 13001217200016

Signataire : La Présidente, Madame Cécile Debray nommée par décret du 25 novembre 2024
Personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles R. 2191-59 et suivants du code de la commande publique : Le Directeur des ressources et des moyens
Comptable assignataire des paiements : L'Agent comptable du MNPP.

ARTICLE 2. IDENTIFICATION DU TITULAIRE

2.1. Titulaire unique

Le Signataire,

Nom :

Prénom :

Qualité :

☐ Agissant pour mon propre compte

☐ Agissant pour le compte de la société

Raison sociale :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

Forme juridique :

N° RCS :

Ville d'enregistrement :

N° SIRET :

Code APE :

N° de TVA intra-communautaire :

PME : Oui ☐ Non ☐

Contact administratif :

2.2. Titulaire en groupement

2.2.1. Composition du groupement

Pour l'exécution du présent marché, le groupement d'entreprises est :

☐ conjoint ☐ solidaire

	COTRAITANT N°1	COTRAITANT N°2
Raison sociale		
Personne habilitée à engager la société (nom, prénom et qualité)		
Adresse		
Téléphone et courriel		
Forme juridique		
N° SIRET		
N° RCS ou répertoire des métiers et ville d'enregistrement		
Code APE		
N° TVA intracommunautaire		
PME Oui / Non		
Contact administratif		

(Le candidat doit ajouter des colonnes afin de faire apparaître l'ensemble des cotraitants membres du groupement)

2.2.2. Désignation d'un mandataire

- Les membres du groupement d'entreprises désignent le mandataire suivant :
(Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du mandataire)

.....

- En cas de groupement conjoint, le mandataire du groupement est :
☐ conjoint ☐ solidaire
- Les pouvoirs donnés au mandataire sont les suivants *(cocher la ou les cases correspondantes et joindre les pouvoirs en annexe du présent document)* :
☐ Signer le présent acte d'engagement au nom et pour le compte des membres du groupement
☐ Représenter les membres du groupement vis-à-vis du MnPP et coordonner l'ensemble des prestations
☐ Signer les modifications ultérieures au présent contrat au nom et pour le compte des membres du groupement
☐ Les pouvoirs du mandataire sont précisés en annexe du présent acte d'engagement.

ARTICLE 3. PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE

La signature du présent acte d'engagement emporte acceptation des pièces constitutives mentionnées ci-dessous par ordre de priorité décroissant :

- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes :
Annexe 1 : la décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF)
Annexe 2 : le relevé d'identité bancaire (RIB) ;
Annexe 3 : la déclaration de sous-traitance (DC4), le cas échéant ;
Annexe 4 : les pouvoirs donnés au mandataire en cas de groupement ;
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) ;
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)
- le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de travaux (CCAG-Travaux) ;
- l'offre du titulaire remise dans le cadre de la consultation.

ARTICLE 4. DUREE DU MARCHE

Le marché court de sa date de notification, jusqu'à l'issue de la garantie de parfait achèvement.

ARTICLE 5. ENGAGEMENT DU TITULAIRE

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché et conformément à leurs clauses,

- ☐ Je m'engage sur la base de mon offre,
- ☐ J'engage la société que je représente sur la base de son offre,
- ☐ J'engage le groupement dont je suis mandataire sur la base de l'offre du groupement,
- ☐ Nous nous engageons sur la base de notre offre,

à exécuter les prestations aux prix indiqués dans la DPGF annexée au présent acte d'engagement.

ARTICLE 6. MONTANT DU MARCHÉ

Le **RIB** transmis par le titulaire est joint en annexe au présent acte d'engagement. En cas de modification des données bancaires, le titulaire attestera par courrier signé son changement de RIB.

Le montant total du marché est indiqué à l'annexe financière (DPGF).

ARTICLE 7. AVANCE

A remplir en cas de titulaire unique ou de groupement solidaire (voir article 8.1 pour les groupements conjoints)

Je souhaite bénéficier de l'avance¹ : ☐ Oui ☐ Non

ARTICLE 8. CLAUSES FINANCIERES EN CAS DE GROUPEMENT

8.1 En cas de groupement conjoint

Les prestations exécutées par chaque membre du groupement se répartissent comme indiqué à la DPGF annexée au présent acte d'engagement

Le candidat devra indiquer dans la DPGF la répartition des montants de chaque poste entre les différents membres du groupement.

Chacun des membres de groupement doit donc **fournir un RIB** qui sera joint au présent acte d'engagement.

8.2 En cas de groupement solidaire

Le paiement des prestations sera effectué sur un compte unique :

- ☐ Ouvert au nom du mandataire du groupement
- ☐ Ouvert au nom du groupement

Le RIB de ce compte unique doit être joint au présent acte d'engagement.

ARTICLE 9. SOUS TRAITANCE

☐ Je n'envisage pas / nous n'envisageons pas au stade de la remise des offres, de sous-traiter une partie des prestations.

☐ J'envisage / nous envisageons au stade de la remise des offres, de sous-traiter une partie des prestations. A cette fin, est joint au présent acte d'engagement une/les **déclaration(s) de sous-traitance (formulaire DC4)**.

¹ Uniquement si l'avance est obligatoire

ARTICLE 10. CESSION - NANTISSEMENT DE CREANCES

☐ En cas de titulaire unique ou de groupement solidaire :

Le montant maximum de la créance que je pourrai céder ou nantir est de :€ TTC

Soit en toutes lettres et toutes taxes comprises :

.....

☐ En cas de groupement conjoint d'entreprises, chaque cotraitant pourra céder ou nantir sa créance.
A cet effet, seront renseignées les rubriques ci-dessous :

Cotraitant n°1 :

Le montant maximum de la créance que je pourrai céder ou nantir est de :€ TTC

Soit en toutes lettres et toutes taxes comprises :

.....

Cotraitant n° 2 :

Le montant maximum de la créance que je pourrai céder ou nantir est de :€ TTC

Soit en toutes lettres et toutes taxes comprises :

.....

ARTICLE 11. SIGNATURES

Fait en un seul original²

A , le

A Paris, le

Le Titulaire

Pour le Musée Picasso Paris

Par délégation Julien Serignac

² En cas de signature manuscrite, dater, faire précéder la signature de la personne habilitée à engager la société de la mention manuscrite "lu et approuvé" et apposer le cachet social.